



Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE de la Seine-et-Marne,

649 avenue de Bir Hakeim, Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Tel : 01 64 71 90 98 - Fax : 01 60 66 94 66 - Courriel : ad77@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe77.net/>

Pédagogie coopérative

BULLETIN D'AFFILIATION 2018 2019

- * **Imprimez** le document suivant ;
- * **complétez-le** ;
- * faites-en une **copie** qui vous servira de **pièce justificative** pour le règlement de votre affiliation et que vous conserverez **dans vos archives locales** ;
- * **envoyez un exemplaire avec le règlement en chèque à l'ordre de OCCE 77 avant le 30 novembre.**

1°) COTISATION

C'est la classe, y compris les enseignants, qui adhère, après discussion, à l'**Office Central de la Coopération à l'École**. Tous les enfants d'une classe sont affiliés.

Les personnels territoriaux ne peuvent pas être affiliés.

2°) ASSURANCE pour les activités de la coopérative

L'assurance, pour les activités menées dans le cadre de la Coopérative, est obligatoire. C'est l'Association départementale qui assure les participants et les biens. Soyez vigilants : vous devez **assurer la totalité des adhérents (adultes et élèves)**. Les biens de la coopérative sont assurés jusqu'à 2000 euros. Pour assurer les biens supérieurs à 2000 €, vous devez renseigner le **Montant ST2** du bulletin d'adhésion.

Toutes les informations et formulaires sont sur notre site : www.occe77.net

3°) ABONNEMENT à Animation & Education (A & E, la revue pédagogique de l'OCCE)

L'abonnement donne droit à la revue papier (6 numéros par an).

Les enseignants qui désirent s'abonner à titre individuel peuvent consulter le site : <http://animeduc.occe.coop/>

Les abonnements ne sont enregistrés que si le règlement nous parvient avant la fin 2018.

4°) CARTES D'ADHERENTS

La carte d'adhérent est le seul lien direct entre les familles (qui sont en général nos premiers « financiers ») et l'association départementale. Elle est aussi la preuve de l'adhésion de la classe de l'élève à l'OCCE.

Le projet global de l'OCCE est de contribuer à la formation de citoyens responsables et autonomes. Il est important que les parents soient informés des choix éducatifs qui concernent leurs enfants. La carte d'adhérent peut contribuer à ce dialogue important et nécessaire entre les enseignants et leurs partenaires.

Si vous souhaitez recevoir les cartes d'adhérents, pensez à cocher la case prévue à cet effet sur le bulletin d'affiliation.

BULLETIN D’AFFILIATION 2018 2019

A RENVoyer A :

OCCE 77 – 649, avenue de Bir Hakeim Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Nom Ecole / Etablissement : Adresse : CP : Ville :	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="font-size: 1.2em; margin: 0;">N°OCCE</p> <p style="font-size: 1.5em; margin: 0;">77</p> <p style="margin: 0;">_ _ _ _</p> </div>
Mandataire(s) (Nom & Prénom) : déclare(nt) sur l’honneur que la totalité des effectifs (élèves et enseignants) sous ma/notre responsabilité de mandataire(s) ont été déclarés à l’OCCE 77 (l’adhésion d’une partie des élèves n’est pas possible). Signature du/des mandataires : _____	

	Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d’élèves		Classe Niveau	Enseignant (nom & prénom)	Nombre d’élèves
1				10			
2				11			
3				12			
4				13			
5				14			
6				15			
7				16			
8				17			
9				18			

1°) COTISATION

Le montant de la cotisation est de **2,00 €** par coopérateur (**élèves & enseignants**).

Attention, le nombre d’élèves doit correspondre au nombre d’élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l’assurance de la coopérative, même si certains n’ont pas versé de « participation financière » au cours de l’année (cf Circulaire BOEN du 23 juillet 2008).

Effectifs des coopérateurs : _____ adultes, _____ élèves. TOTAL _____ x 2,00 € = _____ euros. Don volontaire supplémentaire de la coopérative : _____ euros.
--

Cotisation Montant A : _____ €
--

2°) ASSURANCE pour les BIENS et les ACTIVITES DE LA COOPERATIVE OBLIGATOIRE

Les responsabilités civile et pénale de l’AD OCCE et de sa Présidente sont engagées dès lors qu’une action est entreprise par les adhérents à l’OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, culturelles, ...) rendent obligatoire la souscription d’un contrat par l’Association Départementale pour la totalité de ses adhérents.

Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d’assurance de la coopérative.

Toute déclaration de sinistre sera à demander à l’AD OCCE 77 et à lui envoyer. Elle fera suivre le document à l’assureur.

Nombre total d’adhérents (**adultes ET élèves**) : _____ x 0,25 € = _____ €
(ST1)

Assurance des biens de la coopérative ou prêtés à la coopérative :
 Montant des biens à assurer : _____ € - 2000 € = _____ x 0,00688 € = _____ €
(ST2)

Assurance Montant B : (ST1 + ST2) _____ €
--

3°) Abonnement à la revue Animation et Education (revue pédagogique de l’OCCE)

Indiquez le nombre d’abonnements souhaités.

A&E revue papier 44 pages : 9,00 € (nombre d’abonnements) _____
 A&E revue numérique : 5,50 € (nombre d’abonnements) _____

A & E Montant C : _____ €

4°) Cartes d’adhérents à l’OCCE

Veillez cocher cette case si vous souhaitez recevoir les cartes d’adhérents.

TOTAL : (Montant A + Montant B + Montant C) = Règlement par chèque BRED n° _____ à l’ordre de OCCE77 Compte bancaire BRED n° : 00 _____	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> TOTAL GENERAL _____ € </div>
--	---